

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **18 février 2013**

Délibération n° 2013-3497

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Oullins

objet : Pôle multimodal de la Saulaie - Voie nouvelle et gestion des eaux - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Bernard

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 8 février 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 20 février 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mmes Pédrini, Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Bernard R., Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, M. Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mmes Cardona, Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mmes Laurent, Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Martinez, Millet, Morales, Nissanian, Ollivier, Mmes Pallega, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mme Revel, MM. Roche, Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéremian.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Abadie (pouvoir à Mme Vullien), Arrue (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), MM. Barret (pouvoir à Mme Laval), Chabert (pouvoir à M. Gignoux), Chabrier (pouvoir à M. Longueval), Dumas (pouvoir à M. Buffet), Fleury (pouvoir à M. Pillon), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Guimet (pouvoir à M. Bousson), Mme Lépine (pouvoir à M. Desseigne), M. Lyonnet (pouvoir à M. Grivel), Mmes Perrin-Gilbert, Roger-Dalbert (pouvoir à Mme Revel).

Absents non excusés : MM. Barge, Claisse, Muet.

Conseil de communauté du 18 février 2013**Délibération n° 2013-3497**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Oullins

objet : **Pôle multimodal de la Saulaie - Voie nouvelle et gestion des eaux - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 30 janvier 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) a inscrit dans son plan de mandat le prolongement de la ligne B du métro sur le site de la Saulaie à Oullins. Ce prolongement (depuis Gerland) conduit à la réalisation d'un pôle d'échanges dans le quartier de la Saulaie, qui doit être mis en service fin 2013.

Un programme global d'aménagement a été validé et la Communauté urbaine de Lyon s'est engagée à créer, notamment, une voie nouvelle nord/sud reliant le pôle d'échanges au centre d'Oullins et à l'A 7.

Ce projet de voie nouvelle a fait l'objet de 2 individualisations d'autorisation de programme par :

- délibération n° 2009-0909 du Conseil du 28 septembre 2009 pour les études et la maîtrise d'œuvre d'un montant de 680 000 € TTC à la charge du budget principal,

- délibération n° 2012-2719 du Conseil du 13 février 2012 pour les travaux répartis comme suit : 5 455 000 € TTC à la charge du budget principal, 184 000 € HT à la charge du budget annexe des eaux et 222 000 € HT à la charge du budget annexe de l'assainissement.

Les travaux d'assainissement et d'eau potable ont débuté en juin 2012 pour être suivis par ceux de voirie en octobre 2012.

Des difficultés ont été rencontrées sur le chantier d'assainissement qui ont entraîné un surcoût par rapport aux estimations initiales de 64 000 € HT. En effet, malgré des sondages préalables faits sur le site, des cavités correspondant à une ancienne chaufferie désaffectée avec des fours en fonte ont été découvertes sous les anciens bâtiments démolis ainsi que des anciennes galeries et des murs bétonnés.

En termes de planning et d'organisation de chantier, il a été décidé d'interrompre temporairement les travaux d'assainissement et d'eau potable. Ainsi, le chantier de voirie, qui a débuté en octobre, a dégagé les espaces restants dans le cadre des terrassements de voirie. Ceci permettra aux travaux restants d'eau potable et d'assainissement d'intervenir sur des zones dégagées et de limiter ainsi les coûts de travaux restants sur ces 2 budgets.

L'estimation du coût des travaux d'eau potable a, quant à lui, pu être optimisé de 33 900 € HT, notamment par ce décalage partiel et la pose du réseau dans une fouille commune avec l'assainissement.

L'enveloppe prévisionnelle générale des travaux à la charge du budget principal, estimée à ce jour, reste respectée. Etant donné le faible montant complémentaire d'autorisation de programme nécessaire à la charge du budget annexe de l'assainissement en comparaison de l'enveloppe globalement allouée au projet sur le budget principal, il est proposé de ne pas faire une demande de complément financier mais un transfert de crédits du budget principal vers le budget annexe de l'assainissement de 30 100 € HT, soit 36 000 € TTC ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P08 - Transports urbains, sur les opérations n° OP08O2058, 1P08O2058, 2P08O2058 pour un montant de :

. - 36 000 € TTC (soit - 30 100 € HT) en dépenses à la charge du budget principal, réparti selon l'échéancier suivant : - 36 000 € TTC en 2013,

. - 33 900 € HT en dépenses à la charge du budget annexe des eaux, réparti selon l'échéancier suivant :

. - 33 900 € HT en 2013. La TVA versée en supplément de l'opération est intégralement récupérée auprès du délégataire pour un montant équilibré en recettes et en dépenses de - 6 644 €,

. + 64 000 € HT en dépenses à la charge du budget annexe de l'assainissement, réparti selon l'échéancier suivant : + 64 000 € HT en 2013.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée reste donc inchangé.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 20 février 2013.